Ville de Rouyn-Noranda

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT Nº 2026-1450
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Nº 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 14 septembre 2026, le conseil a adopté le règlement Nº 2026-1450 modifiant le règlement de zonage Nº 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de :

- agrandir les limites de la zone « 2053 » vers l'est, à même la partie nord de la zone « 2015 » afin d'y inclure les parties des lots 3 962 925, 3 963 938, 4 105 153 et 6 153 305 au cadastre du Québec situées du côté nord et ouest de la rue Perreault Est près de l'intersection de la route Osisko;

- créer la zone « 2171 » à même une partie de la zone « 2015 » située du côté nord-est de l'avenue Nault, pour y inclure les lots 5 741 727, 6 408 950, 6 682 625, 6 682 626, 6 408 952 ainsi qu'une partie des lots 3 963 939 et 6 153 305 au cadastre du Québec;

- créer la grille des spécifications de la nouvelle zone « 2171 » afin d'y permettre notamment les usages résidentiels de moyenne et de haute densité d'habitation et d'y définir les normes d'implantation.

Le règlement Nº 2026-1450 entre en vigueur le 23 septembre 2026, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 15e jour du mois de septembre 2026
et publié le 23 septembre 2026

Angèle Tousignant, greffière